

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le six novembre à vingt heures trente, le CM légalement convoqué le 31 octobre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de M. ALLES, Maire.

Étaient présents : M. ALEXANDRE, M. ALLES, M. CANAL, M. CHANCLUD, M. CHAPEY, M. GEORGE, Mme GILET, M. GODEAU, Mme LASSIMOUILLAS, M. MAGNÉ, Mme MAYORDOMO, Mme PALFRAY.

Étaient absents : M. CORDIER qui donne pouvoir à M. CANAL, M. PINIER et M. CARON. Le compte rendu de la séance du 18 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Annule et remplace la Délibération 2015-24 du 18/09/2015 SIA Rochefort/ Longvilliers – Dissolution du SIA :

Des précisions devaient être apportées et des dates modifiées, c'est pourquoi on annule et on remplace la précédente délibération. Le SIA est dissous au 31/12/2015, la commune reprend la compétence assainissement pour le Bourg au 1/01/2016 et donne son intention de transmettre cette compétence au SIAEP d'Ablis, (le syndicat n'ayant pas encore modifié ses statuts). **Le CM accepte à l'unanimité.**

Annule et remplace la Délibération 2015-25 du 18/09/2015 SIAEP d'ABLIS : Transfert de la compétence

assainissement collectif : La commune de Longvilliers reprend la compétence assainissement pour le Bourg et déclare son intention de charger le SIAEP d'Ablis d'exercer la compétence assainissement collectif « collecte et traitement des eaux usées (réseau unitaires et séparatifs d'eaux usées, stations d'épuration) considérant que cette compétence ne sera activée qu'à compter du 01/01/2016. Concernant le hameau de Bouc Etourdi, une convention sera signée entre le SYndicat mixte du Bassin Supérieure de l'Orge et le Siaep de la Région d'Ablis car la compétence assainissement doit être transférée dans son intégralité. **Le CM accepte à l'unanimité.**

SIAEP D'ABLIS : Approbation de la modification des statuts :

Suite à la reprise par le siaep d'Ablis de la compétence assainissement collectif « collecte et traitement des eaux usées, réseaux unitaires et séparatifs d'eaux usées, station d'épuration » dans le cadre d'une régie directe intercommunale, à compter du 01/01/2016, le syndicat a modifié ses statuts le 30/09/2015 pour intégrer cette compétence. Chaque commune membre doit délibérer pour approuver les nouveaux statuts. Le sigle Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région d'Ablis est maintenu et devient Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable. **Le CM approuve à l'unanimité.**

Groupement de commandes pour les assurances Incendie, Accident et Risques Divers avec le CIG :

Par délibération du 27/03/2015, le conseil municipal avait décidé de rejoindre ce groupement de manière à répondre à l'obligation des marchés publics (mettre en concurrence les contrats d'assurance). Aux vues du compte rendu du CIG, il apparaît que l'assureur actuel est compétitif. Il est donc proposé de se retirer du groupement. **Le CM accepte à l'unanimité.**

SAFER : renouvellement de la convention de veille et d'interventions foncières suite aux évolutions législatives 2014 et 2015 :

Depuis le 19/01/2012 nous bénéficions du dispositif de veille et d'intervention foncière sur les espaces agricoles et naturels avec la SAFER de l'Ile de France.

Le législateur dans le cadre de la loi 2014-1170 du 13/10/2014 a renforcé les possibilités d'intervention de la SAFER (modification de l'assiette des biens préemptables). La loi « Macron » promulguée le 6/08/2015 permet à la SAFER d'intervenir par préemption sur les donations hors cadre familial. La SAFER réactualise sa convention, elle propose aux collectivités locales d'assurer la gestion de l'ensemble des droits de préemption et par conséquent modifie les termes de la convention. **Le CM accepte à 12 voix pour et une abstention (M. GODEAU).**

Pour Information :

Agrandissement du Parc relais par la société VINCI Autoroute : Cette société est contrainte de réaliser des investissements sur le réseau autoroutier. Elle est venue présenter un projet de refonte et d'extension du parc relais et de création d'une gare routière afin de supprimer les arrêts de bus le long de la route départementale. La mairie a précisé que l'extension du parking n'était pas la seule solution pour remédier au stationnement des véhicules, la modification des lignes de bus serait également une solution. Une réunion avec tous les intervenants (Conseil Départemental, STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France), Rambouillet Territoires, Mairie et Vinci autoroutes) sera organisée à l'initiative de VINCI Autoroute.

Présentation succincte du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : L'avis du Conseil Municipal sera sollicité prochainement.

Autorisation du droit des sols présenté par M. Chanclud : Deux Déclarations préalables une Petit Plessis pour une fenêtre de toit et une au Lilas (St Fargeau) pour une résidence mobile de loisirs.

Panne du véhicule communale : M. Magné se charge d'étudier le dossier.

Plan Local d'Urbanisme : les avis des personnes publiques associées parviennent en Mairie.

M. Alles informe le Conseil Municipal que la messe de Noël ayant lieu à l'Eglise de Longvilliers, une illumination sera posée sur l'arbre proche de l'Eglise.

La Séance est levée à 22H17.